

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 23 juin 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-282800366-20230623-CA2023\_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2023

Publication : 28/06/2023

## CA 2023 - 22 : Programmation des acquisitions d'engins dans le cadre de la démarche « pactes capacitaires »

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni le vendredi 23 juin 2023, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Francis PECQUENARD, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

M. Francis PECQUENARD

Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU

Mme Sylvie HONNEUR-BÜCHER

M. Etienne ROUAULT

M. Stéphane LEMOINE

M. Éric GERARD

M. Pierre SANIER

M. Christian PAUL-LOUBIERE

M. Alain BELLAMY

M. François BELHOMME

M. Olivier HOUDY

**Membre(s) excusé(s) :**

M. Christophe LE DORVEN

M. Marc GUERRINI

Mme Elisabeth FROMONT

M. Bertrand MASSOT

Mme Karine DORANGE

M. Didier GARNIER représenté par M. Christian PAUL-LOUBIERE

M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY

**Membre(s) absent(s) :**

**Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :**

**Présents avec voix consultative :** Colonel Hors classe Sébastien GRAS, directeur départemental des services d'incendie et de secours ; David POUBEL, médecin de classe exceptionnelle et les membres de la CATSIS ; Lieutenant David BOUTOILLE ; Capitaine Thierry BOURGEVIN ; Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; Adjudant-chef Franck CATRY ; M. Thomas BENOIT

**Excusé(s) :** Commandant Emmanuel DUPONT, président de l'Union départementale ; Capitaine Cédric ROBERGE

**Présents de droit :**

**Excusé(s) :** Mme Françoise SOULIMAN, préfet d'Eure-et-Loir ; M. Frédéric BLANC, directeur de cabinet de madame le préfet ; M. Laurent ARCHENault, payeur départemental

\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L3312-4 et R1424-29.

Vu la délibération B 2023 -14 relatif à la demande de financement du SDIS 28 au titre de la démarche « pactes capacitaires »

\*\*\*

La démarche « Pactes capacitaires » vise à renforcer les équipements de chaque SDIS en vue notamment de pouvoir renforcer les départements de la zone devant faire face à des sinistres importants. Il s'agit également de favoriser la mutualisation entre SDIS pour l'acquisition de matériels particuliers.

Dans ce cadre, l'État prévoit de cofinancer à hauteur de 50% les projets qui permettront de répondre au mieux à l'objectif défini ci-dessus. L'enveloppe globale est de 150 millions d'euros.

Le 14 avril, le SDIS 28 a transmis un dossier de demande de subvention à la zone de défense et de sécurité Ouest pour son projet de « **Modernisation et sécurisation du parc CCFM (Camion-Citerne Feux de Forêts Moyen)** ».

Le 24 mai, l'Etat a accusé réception de la demande de subvention. Le SDIS doit maintenant transmettre un état du coût prévisionnel détaillé par nature de dépense ainsi que le plan de financement.

Afin d'anticiper et de réserver les crédits destinés au financement de ces acquisitions, il est proposé au conseil d'administration d'adopter la programmation et le plan de financement suivants :

2023	2024	2025
CCFM (1 acquisition) 298 750 € TTC (248 958 € HT)	CCFM (3 acquisitions) 896 250 € TTC  CCFM (6 mises à niveau) 17 560 € x 6 = 105 360 € TTC  1 001 610 € TTC (834 675 € HT)	CCFM (3 acquisitions) 298 750 € x 1 = 298 750 € TTC 310 100 € x 2 = 620 200 € TTC + CCFM (3 mises à niveau) 17 560 € x 3 = 52 680 € TTC 971 630 € TTC (809 692 € HT)
Subvention demandée 124 479 € (50% montant HT)	Subvention demandée 417 388 € (50% montant HT)	Subvention demandée 404 846 € (50% montant HT)
Le reste à charge sera financé par le SDIS 174 247 €	Le reste à charge sera financé par le SDIS 584 273 €	Le reste à charge sera financé par le SDIS 566 784 €

\*\*\*

Le CASDIS, après en avoir délibéré, adopte le programme d'acquisition (1 en 2023, 3 en 2024, 3 en 2025) et de mise à niveau de CCFM et le plan de financement, relatifs à la démarche « pactes capacitaires ».

Pour : *Oranimité*  
Contre : *=*  
Abstention :

Le 1<sup>er</sup> vice-président du conseil d'administration



Francis PECQUENARD